

**Assemblée générale**

Distr. générale  
19 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session  
Cinquième Commission**

Point 137 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal criminel international chargé de juger  
les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres  
violations graves du droit international humanitaire commis  
sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés  
responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire  
d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

**Prévisions de dépenses révisées pour l'année 1998****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans sa résolution 52/218 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au compte spécial du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, un crédit d'un montant brut de 56 736 300 dollars (montant net : 50 879 100 dollars) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998. Comme suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1165 (1998) relative à la création d'une troisième Chambre de première instance du Tribunal international pour le Rwanda, une autorisation d'engagement de dépenses portant sur un montant net de 1 350 500 dollars a été approuvée pour couvrir les dépenses correspondantes. Depuis lors, les tendances des dépenses ont été soigneusement analysées pour déterminer le montant global des ressources nécessaires pour l'année 1998. L'Assemblée est priée d'approuver un tableau d'effectifs révisé prévoyant la création de 34 postes supplémentaires et des prévisions de dépenses révisées d'un montant brut de 52 297 900 dollars (montant net : 48 043 400 dollars), faisant apparaître une diminution d'un montant brut de 4 340 700 dollars (montant net : 2 835 700 dollars) par rapport aux prévisions initiales.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–8	3
II. Prévisions de dépenses révisées .....	9–23	4
A. Chambres .....	9–12	6
B. Bureau du Procureur .....	13–15	8
C. Greffe .....	16–23	10
III. Tendances des dépenses en 1998 .....	24–25	14
IV. Conclusion et recommandation .....	26–27	15
 Annexes		
I. Contributions volontaires .....		16
II. Indicateurs de travail .....		17
III. Hypothèses budgétaires .....		19

## I. Introduction

1. Depuis que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale son rapport contenant les prévisions de dépenses du Tribunal criminel international pour le Rwanda (A/C.5/52/13), il s'est produit un certain nombre de faits imprévus.

2. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1165 (1998) du 30 avril 1998, a décidé de créer une troisième Chambre de première instance du Tribunal international pour le Rwanda et, à cette fin, de modifier les articles 10, 11 et 12 du Statut du Tribunal concernant l'organisation du Tribunal, la composition des Chambres et la qualification et l'élection des juges.

3. Conformément au nouvel article 10, relatif à l'organisation du Tribunal, le Tribunal comprend les Chambres, soit trois Chambres de première instance et une Chambre d'appel, le Procureur et un Greffe. Aux termes de l'article 11 révisé, les Chambres sont composées de 14 (précédemment 11) juges indépendants, ressortissants d'États différents, et dont trois siègent dans chacune des Chambres de première instance et cinq à la Chambre d'appel. Selon une disposition de l'article 12 (Qualification et élection des juges), tel que modifié, le Conseil de sécurité dresse, sur la base des candidatures reçues, une liste de 18 candidats au minimum et 27 candidats au maximum (précédemment 12 et 18, respectivement) en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer au Tribunal une représentation adéquate des principaux systèmes juridiques du monde. Aux termes des modifications apportées à l'alinéa *d* de l'article 12, l'Assemblée générale élit, sur la liste de candidats établie par le Conseil de sécurité, neuf juges (au lieu de six) des Chambres de première instance.

4. Le Conseil de sécurité a également décidé que les élections pour les juges des trois Chambres de première instance se tiendront conjointement, pour un mandat expirant le 24 mai 2003. À titre exceptionnel, pour permettre à la troisième Chambre de première instance de commencer ses travaux le plus tôt possible et sans préjudice du paragraphe 5 de l'article 12 du Tribunal, le Conseil a décidé en outre que trois juges nouvellement élus, nommés par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Tribunal international, prendront leurs fonctions aussitôt que possible après leur élection.

5. Conformément au paragraphe 6 de la résolution du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a pris des dispositions concrètes pour organiser les élections des juges et pour améliorer encore le bon fonctionnement du Tribunal, notamment en fournissant en temps utile le personnel et les moyens nécessaires, en particulier à la troisième Chambre de première instance et aux bureaux correspondants du Procureur.

6. Conformément aux dispositions de la résolution 52/223 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, le Secrétaire général, le 6 mai 1998, a demandé l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vue de l'engagement de dépenses, à concurrence d'un montant brut maximum de 1 464 600 dollars (montant net : 1 350 500 dollars) en 1998 au titre des activités prévues par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1165 (1998). Le 8 mai 1998, le Comité consultatif a donné son assentiment au Secrétaire général.

7. En plus de l'autorisation d'engagement de dépenses, d'autres ajustements des ressources sont proposés pour tenir compte à la fois de nouveaux éléments de dépense imprévus et des tendances constatées en ce qui concerne les dépenses qui ont fait apparaître des économies liées principalement aux vacances de poste. Il est proposé de couvrir une partie des dépenses supplémentaires grâce notamment au redéploiement de ressources provenant de secteurs où les dépenses ne sont pas aussi élevées qu'on ne l'avait prévu initialement.

8. Il est aussi prévu de financer d'autres dépenses au moyen de contributions volontaires. On trouvera des détails à ce sujet dans l'annexe I.

## II. Prévisions de dépenses révisées

Tableau 1  
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

### 1) Budget statutaire

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Montant initial des crédits ouverts pour 1998	Prévisions de dépenses révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d)/(b)
<b>a) Dépenses</b>					
Postes temporaires	22 885,1	36 755,5	37 330,6	575,1	1,6
Autres dépenses de personnel	1 042,4	1 827,2	1 827,2	–	–
Traitements et indemnités des juges	1 658,2	913,9	1 029,7	115,8	12,7
Consultants et experts	71,4	139,2	139,2	–	–
Voyages	1 761,0	1 320,4	1 320,4	–	–
Services contractuels	2 272,4	4 375,5	4 375,5	–	–
Frais généraux de fonctionnement	2 915,7	2 766,6	2 891,5	124,9	4,5
Dépenses de représentation	6,7	4,0	4,0	–	–
Fournitures et accessoires	1 113,0	988,1	819,7	(168,4)	(17,0)
Mobilier et matériel	1 991,7	1 396,8	2 454,0	1 057,2	75,7
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	419,6	419,6	–	–
Contributions aux activités administratives financées en commun	–	70,0	70,0	–	–
Contributions du personnel	3 198,8	5 759,5	5 843,2	83,7	1,5
<b>Total (montant brut)</b>	<b>38 916,4</b>	<b>56 736,3</b>	<b>58 524,6</b>	<b>1 788,3</b>	<b>3,2</b>
<b>b) Recettes</b>					
Contributions du personnel	3 198,8	5 759,5	5 843,2	83,7	1,5
Recettes accessoires	–	97,7	97,7	–	–
<b>Total a) et b) (montant net)</b>	<b>35 717,6</b>	<b>50 879,1</b>	<b>52 583,7</b>	<b>1 704,6</b>	<b>3,4</b>

### 2) Fonds extrabudgétaires

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d)/(b)

#### Dépenses

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d)/(b)
Postes temporaires	199,5	1 731,1	1 731,1	–	–
Autres dépenses de personnel	18,0	465,5	465,5	–	–
Consultants et experts	–	–	18,4	18,4	–
Voyages	209,4	–	73,5	73,5	–
Frais généraux de fonctionnement	225,3	966,0	966,0	–	–
Dépenses de représentation	1,5	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	70,1	–	–	–	–
Mobilier et matériel	–	–	70,0	70,0	–
Bourses	–	–	12,5	12,5	–
<b>Total (montant net)</b>	<b>723,8</b>	<b>3 162,6</b>	<b>3 337,0</b>	<b>174,4</b>	<b>5,5</b>
<b>Total 1) et 2) (montant net)</b>	<b>36 441,4</b>	<b>54 041,7</b>	<b>55 920,6</b>	<b>1 878,9</b>	<b>3,5</b>

Tableau 2  
Postes temporaires nécessaires

	Budget statutaire				Fonds extrabudgétaires			
	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation	1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	1	–	–	–	–	–
D-2	1	1	1	–	–	–	–	–
D-1	3	4	4	–	–	–	–	–
P-5	13	17	19	2	–	–	–	–
P-4	46	49	52	3	1	2	2	–
P-3	83	83	86	3	5	15	15	–
P-2/1	54	76	81	5	2	3	3	–
<b>Total partiel</b>	<b>201</b>	<b>231</b>	<b>244</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>								
1re classe	5	7	7	–	–	–	–	–
Autres classes	43	92	107	15	–	3	3	–
Service mobile	12	14	14	–	–	–	–	–

	Budget statutaire				Fonds extrabudgétaires			
		Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation	1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation
	1997							
Service de sécurité	48	74	77	3	–	–	–	–
Services de sécurité (agents locaux)	22	40	40	–	–	–	–	–
Agents locaux	86	124	127	3	2	19	19	–
<b>Total partiel</b>	<b>216</b>	<b>351</b>	<b>372</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>417</b>	<b>582</b>	<b>616</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>–</b>

## A. Chambres

Tableau 3  
**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Montant initial des crédits ouverts pour 1998	Prévisions de dépenses révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d)/(b)
<b>a) Dépenses</b>					
Postes temporaires	584,7	1 078,6	1 125,7	47,1	4,4
Traitements et indemnités des juges (y compris les dépenses communes)	1 658,2	913,9	1 029,7	115,8	12,7
Voyages	57,3	117,3	117,3	–	–
Contributions du personnel	84,9	133,4	138,7	5,3	4,0
<b>Total (montant brut)</b>	<b>2 385,1</b>	<b>2 243,2</b>	<b>2 411,4</b>	<b>168,2</b>	<b>7,5</b>
<b>b) Recettes</b>					
Contributions du personnel	84,9	133,4	138,7	5,3	4,0
<b>Total a) et b) (montant net)</b>	<b>2 300,2</b>	<b>2 109,8</b>	<b>2 272,7</b>	<b>162,9</b>	<b>7,7</b>

Tableau 4  
Postes temporaires nécessaires

	<i>Budget statutaire</i>				<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
		<i>Prévisions initiales</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Variation</i>		<i>Prévisions initiales</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Variation</i>
	<i>1997</i>	<i>pour 1998</i>	<i>pour 1998</i>		<i>1997</i>	<i>pour 1998</i>	<i>pour 1998</i>	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-2/P-1	6	7	10	3	–	–	–	–
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	6	6	9	3	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

9. Compte tenu de la création de la troisième Chambre de première instance décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1165 (1998), un crédit supplémentaire d'un montant net de 162 800 dollars sera nécessaire, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

#### **Postes temporaires (47 100 dollars)**

10. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût de trois postes P-2 destinés à des assistants juridiques et de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour des secrétaires bilingues qui apporteront un appui direct aux trois nouveaux juges. Le montant brut total des dépenses à prévoir au titre de ces nouveaux postes temporaires s'élève à 634 600 dollars (montant net : 564 700 dollars) par an.

#### **Traitements et indemnités des juges (115 800 dollars)**

11. Le montant prévu à cette rubrique comprend 36 300 dollars au titre des honoraires des trois juges qui doivent prendre leurs fonctions à la fin de 1998, les 79 500 dollars restants correspondant au coût de leur installation et du déménagement de leurs effets personnels.

#### **Contributions du personnel (5 300 dollars)**

12. On estime à 5 300 dollars le montant supplémentaire à prévoir au titre des contributions du personnel.

## B. Bureau du Procureur

Tableau 5  
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

### 1) Budget statutaire

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Montant initial des crédits ouverts pour 1998	Prévisions de dépenses révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d)/(b)
<b>a) Dépenses</b>					
Postes temporaires	10 243,7	13 232,5	13 456,0	223,5	1,7
Consultants et experts	10,9	139,2	139,2	–	–
Voyages	999,6	719,4	719,4	–	–
Contributions du personnel	1 475,5	2 217,3	2 255,8	38,5	1,7
<b>Total (montant brut)</b>	<b>12 729,7</b>	<b>16 308,4</b>	<b>16 570,4</b>	<b>262,0</b>	<b>1,6</b>
<b>b) Recettes</b>					
Contributions du personnel	1 475,5	2 217,3	2 255,8	38,5	1,7
<b>Total a) et b) (montant net)</b>	<b>11 254,2</b>	<b>14 091,1</b>	<b>14 314,6</b>	<b>223,5</b>	<b>1,6</b>

### 2) Fonds extrabudgétaires

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation (pourcentage) (d)/(b)
<b>Dépenses</b>					
Postes temporaires	199,5	791,9	791,9	–	–
Autres dépenses de personnel	18,0	–	–	–	–
Voyages	209,4	–	–	–	–
Dépenses de représentation	1,5	–	–	–	–
<b>Total (montant net)</b>	<b>428,4</b>	<b>791,9</b>	<b>791,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total 1) et 2) (montant net)</b>	<b>11 682,6</b>	<b>14 883,0</b>	<b>15 106,5</b>	<b>223,5</b>	<b>1,5</b>

Tableau 6  
Postes temporaires nécessaires

	Budget statutaire				Fonds extrabudgétaires			
	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Variation	1997	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Variation	
	1997	pour 1998			pour 1998	pour 1998		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	1	-	-	-	-	-
D-1	1	2	2	-	-	-	-	-
P-5	8	9	11	2	-	-	-	-
P-4	27	29	31	2	-	1	1	-
P-3	40	40	42	2	3	12	12	-
P-2/1	35	35	37	2	-	1	1	-
<b>Total partiel</b>	<b>112</b>	<b>116</b>	<b>124</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>-</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	1	-	-	-	-	-
Autres classes	18	20	22	2	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>137</b>	<b>147</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>-</b>

13. Le montant net des ressources supplémentaires à prévoir (223 500 dollars) s'explique par le fait que le Bureau du Procureur aura besoin de deux équipes supplémentaires chargées de l'instruction des procès, dont le nombre a augmenté du fait de la création de la troisième Chambre de première instance. On compte qu'au moins un procès supplémentaire pourrait commencer en 1998 et un autre au début de 1999.

#### Postes temporaires (223 500 dollars)

14. Les ressources prévues à cette rubrique (223 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des nouveaux postes temporaires proposés à la Division des poursuites pour deux équipes supplémentaires chargées de l'instruction des procès, soit deux postes P-5 pour des avocats de l'accusation, deux postes P-4 pour des coconseils, deux postes P-2 pour des agents de gestion des dossiers et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour des assistants. Cette proposition est conforme aux arrangements existants en vertu desquels chaque chambre de première instance dispose de deux équipes chargées de l'instruction des procès. Le montant brut total des dépenses à prévoir au titre de ces postes temporaires s'élève à 1 309 700 dollars (montant net : 1 117 300 dollars) par an.

#### Contributions du personnel (38 500 dollars)

15. Le montant des ressources supplémentaires à prévoir au titre des contributions du personnel s'élève à 38 500 dollars.

Tableau 7  
Nouveaux postes temporaires, par titre fonctionnel

	Administrateurs					Agents des services généraux	
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Autres	Total
<b>Bureau du Procureur</b>							
<b>Division des poursuites</b>							
Avocat de l'accusation	2	–	–	–	2	–	2
Coconseil	–	2	–	–	2	–	2
Avocat auxiliaire	–	–	2	–	2	–	2
Agent de gestion des dossiers	–	–	–	2	2	–	2
Assistant	–	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>

## C. Greffe

Tableau 8  
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

### 1) Budget statutaire

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Montant initial des crédits ouverts 1998	Prévisions de dépenses révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation en pourcentage (d)/(b)
<b>a) Dépenses</b>					
Postes temporaires	12 056,8	22 444,4	22 748,9	304,5	1,4
Autres dépenses de personnel	1 042,4	1 827,2	1 827,2	–	–
Consultants et experts	60,5	–	–	–	–
Voyages	704,1	483,7	483,7	–	–
Services contractuels	2 272,4	4 375,5	4 375,5	–	–
Frais généraux de fonctionnement	2 915,7	2 766,6	2 891,5	124,9	4,5
Frais de représentation	6,7	4,0	4,0	–	–
Fournitures et accessoires	1 113,0	988,1	819,7	(168,4)	(17,0)
Mobilier et matériel	1 991,7	1 396,8	2 454,0	1 057,2	75,7
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	419,6	419,6	–	–
Contributions aux activités administratives financées en commun	–	70,0	70,0	–	–
Contributions du personnel	1 638,4	3 408,8	3 448,8	40,0	1,2
<b>Total (brut)</b>	<b>23 801,7</b>	<b>38 184,7</b>	<b>39 542,9</b>	<b>1 358,2</b>	<b>3,6</b>
<b>b) Recettes</b>					
Contributions du personnel	1 638,4	3 408,8	3 448,8	40,0	1,2
Autres recettes	–	97,7	97,7	–	–

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Montant initial des crédits ouverts 1998	Prévisions de dépenses révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation en pourcentage (d)/(b)
<b>Total 1 (a)+ (b) (net)</b>	<b>22 163,3</b>	<b>34 678,2</b>	<b>35 996,4</b>	<b>1 318,2</b>	<b>3,8</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Dépenses de 1997	Prévisions initiales pour 1998	Prévisions de dépenses révisées pour 1998	Variation (montant) (c) - (b)	Variation en pourcentage (d)/(b)
<b>Dépenses</b>					
Postes temporaires	–	939,2	939,2	–	–
Autres dépenses de personnel	–	465,5	465,5	–	–
Consultants et experts	–	–	18,4	18,4	–
Voyages	–	–	73,5	73,5	–
Frais généraux de fonctionnement	225,3	966,0	966,0	–	–
Fournitures et accessoires	70,1	–	–	–	–
Mobilier et matériel	–	–	70,0	70,0	–
Bourses	–	–	12,5	12,5	–
<b>Total 2 (net)</b>	<b>295,4</b>	<b>2 370,7</b>	<b>2 545,1</b>	<b>174,4</b>	<b>7,4</b>
<b>Total général (1 + 2, net)</b>	<b>22 458,7</b>	<b>37 048,9</b>	<b>38 541,5</b>	<b>1 492,6</b>	<b>4,0</b>

Tableau 9  
Postes temporaires nécessaires

	Budget ordinaire				Fonds extrabudgétaires			
	Prévisions initiales 1997	Prévisions révisées pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation	Prévisions initiales pour 1997	Prévisions révisées pour 1998	Prévisions révisées pour 1998	Variation
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	1	–	–	–	–	–
D-1	2	2	2	–	–	–	–	–
P-5	5	8	8	–	–	–	–	–
P-4	19	20	21	1	1	1	1	–
P-3	43	43	44	1	2	3	3	–
P-2/P-1	13	34	34	–	2	2	2	–
<b>Total partiel</b>	<b>83</b>	<b>108</b>	<b>110</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux et catégories apparentées</b>								
Services généraux (1re classe)	4	6	6	–	–	–	–	–
Services généraux (autres classes)	19	66	76	10	–	3	3	–
Service mobile	12	14	14	–	–	–	–	–

	<i>Budget ordinaire</i>				<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
		<i>Prévisions initiales pour 1998</i>	<i>Prévisions révisées pour 1998</i>	<i>Variation</i>		<i>Prévisions initiales pour 1998</i>	<i>Prévisions révisées pour 1998</i>	<i>Variation</i>
	<i>1997</i>				<i>1997</i>			
Service de sécurité	48	74	77	3	–	–	–	–
Service de sécurité (agents locaux)	22	40	40	–	–	–	–	–
Personnel local	86	124	127	3	2	19	19	–
<b>Total partiel</b>	<b>191</b>	<b>324</b>	<b>340</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>432</b>	<b>450</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>–</b>

16. Les ressources supplémentaires prévues pour le Greffe devraient permettre à ce dernier de fournir l'appui judiciaire et administratif nécessaires à la troisième Chambre de première instance, d'acheter du matériel qui est nécessaire depuis 1997, et de procéder à des réajustements des ressources, compte tenu de l'expérience acquise au cours du premier semestre de 1998.

#### **Postes temporaires (304 500 dollars)**

17. Le montant supplémentaire prévu à cette rubrique (304 500 dollars) doit permettre de couvrir le coût des 18 postes temporaires supplémentaires nécessaires pour fournir un appui judiciaire à la troisième Chambre de première instance, à savoir 2 postes d'administrateur, dont 1 poste P-4 pour un juriste et 1 poste P-3 pour un administrateur chargé des audiences, 10 postes d'agent des services généraux (Autres classes), dont 8 pour des sténographes judiciaires, 1 assistant pour un préposé aux audiences et 1 pour un commis aux archives judiciaires, 3 postes d'agent de la sécurité et 3 postes d'agent local pour des chauffeurs. Le montant brut total des ressources à prévoir à ce titre s'élève à 1 703 900 dollars (montant net : 1 506 000 dollars) par an.

18. Le juriste et l'administrateur chargé des audiences fourniraient des services juridiques et des services administratifs et d'appui dans la salle d'audience. La création de huit postes de sténographe judiciaire permettrait de constituer, à l'intention de la troisième Chambre de première instance, deux équipes de deux sténographes dans chacune des langues officielles. Le préposé aux audiences prêterait son concours à l'administrateur chargé des audiences et le commis aux archives judiciaires fournirait un appui à la troisième Chambre de première instance en classant les documents et en les communiquant aux parties (défense, accusation et juges) et assurerait la distribution interne des documents du tribunal.

19. Un agent de sécurité et un chauffeur seraient affectés à chacun des juges de la troisième Chambre de première instance.

Tableau 10  
État récapitulatif des nouveaux postes temporaires, par titre fonctionnel

	Administrateurs			Agents des services généraux et catégories apparentées				Total
	P-4	P-3	Total partiel	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Total partiel	
<b>Greffe</b>								
<i>Section des services d'administration du Tribunal</i>								
Administrateur chargé des audiences	–	1	1	–	–	–	–	1
Sténographe judiciaire	–	–	–	8	–	–	8	8
Préposé aux audiences	–	–	–	1	–	–	1	1
Commis aux archives judiciaires	–	–	–	1	–	–	1	1
<i>Section des services juridiques généraux et de l'appui aux Chambres</i>								
Juriste	1	–	1	–	–	–	–	1
<i>Section des services généraux</i>								
Chauffeur	–	–	–	–	–	3	3	3
<i>Section des services de sécurité</i>								
Agent de la sécurité (international)	–	–	–	–	3	–	3	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>18</b>

#### Frais généraux de fonctionnement (124 900 dollars)

20. Les ressources supplémentaires prévues à cette rubrique se répartissent comme suit :

a) Location de locaux (20 500 dollars). Le montant prévu permettrait de couvrir le coût de la location de locaux supplémentaires à usage de bureaux pour les nouveaux juges et le personnel d'appui de la troisième Chambre de première instance;

b) Éclairage, chauffage, énergie et eau (178 400 dollars). Un montant de 178 400 dollars destiné à couvrir le coût des carburants et lubrifiants nécessaires pour les groupes électrogènes à Arusha et Kigali avait initialement été inscrit à la rubrique Fournitures et accessoires. Comme il serait plus logique de l'inscrire à la présente rubrique, il a été proposé de redéployer les ressources correspondantes;

c) Communications (diminution : 136 000 dollars). Le coût respectif de la location d'un segment spatial sur Intelsat pour les communications est inférieur au montant initialement prévu pour 1998;

d) Services divers (62 000 dollars). Il a fallu prévoir des ressources supplémentaires à cette rubrique en raison d'une situation imprévue concernant un détenu. Pour des raisons de sécurité, l'intéressé ne pouvait être détenu au centre de détention d'Arusha et il a été transféré en mai 1998 au centre de détention du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye. Le montant de 62 000 dollars qui a été demandé doit permettre de couvrir toutes les dépenses afférentes à la détention de l'intéressé à La Haye.

**Fournitures et accessoires (diminution : 168 400 dollars)**

21. La diminution prévue à cette rubrique résulte du redéploiement proposé de 178 400 dollars à la rubrique Éclairage, chauffage, énergie et eau, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, qui est en parti contrebalancé par une augmentation de 10 000 dollars des ressources nécessaires pour acheter des robes de juges, des articles de papeterie, des fournitures de bureau et des fournitures informatiques pour les nouveaux juges et le personnel d'appui de la troisième Chambre de première instance.

**Mobilier et matériel (1 057 200 dollars)**

22. Les ressources supplémentaires prévues à cette rubrique (1 057 200 dollars) se répartissent comme suit :

a) Mobilier de bureau (49 600 dollars). Le montant demandé permettra d'acheter du mobilier et des accessoires pour le personnel supplémentaire proposé, y compris les juges;

b) Matériel de bureautique (74 900 dollars). Le montant demandé au titre du matériel de TEI pour les nouveaux juges et le personnel supplémentaire proposé doit permettre d'acheter 23 ordinateurs de bureau et imprimantes (64 400 dollars) et 5 ordinateurs portatifs (10 500 dollars);

c) Matériel de bureau (37 600 dollars). Le montant demandé correspond au coût de huit machines destinées aux sténographes judiciaires;

d) Véhicules (895 100 dollars). Le montant demandé permettrait d'acheter les véhicules ci-après :

i) Six véhicules blindés, pour un coût estimatif de 820 100 dollars, dont 2 destinés à la Section de la sécurité et de la sûreté et 4 destinés à la Section d'appui aux victimes et aux témoins, pour assurer la protection des témoins et des détenus lors du transport. Bien que l'on ait prévu dès 1997 qu'il faudrait acheter ces véhicules, il a fallu du temps pour déterminer exactement leurs spécifications et trouver des fournisseurs qualifiés. Le montant demandé a été calculé sur la base des offres reçues de fournisseurs et comprend les frais de transport;

ii) Trois berlines pour les nouveaux juges (75 000 dollars).

**Contributions du personnel (40 000 dollars)**

23. Le montant supplémentaire à prévoir au titre des contributions du personnel se rapportant aux postes temporaires supplémentaires proposés est estimé à 40 000 dollars.

### III. Tendances des dépenses en 1998

24. Il ressort de l'examen des dépenses engagées au cours du premier semestre de 1998 et des dépenses prévues pour le second semestre que si l'on risque de dépasser, au 31 décembre 1998, le montant initial des crédits ouverts pour un certain nombre d'objets de dépense, le montant total des dépenses, compte tenu des prévisions figurant dans la section II et des tendances constatées, pourrait faire apparaître un solde inutilisé d'un montant net de 2 835 700 dollars par rapport au montant total des crédits ouverts (50 879 100 dollars) aux termes de la résolution 52/218 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997. Le montant total des ressources demandées se répartit comme suit :

	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Montant révisé des dépenses prévues</i>	<i>Montant projeté des dépenses pour 1998</i>
Chambres	2 109,8	162,9	2 272,7	1 720,5
Bureau du Procureur	14 091,1	223,5	14 314,6	14 064,3
Greffe	34 678,2	1 318,2	35 996,4	32 258,6
<b>Total</b>	<b>50 879,1</b>	<b>1 704,6</b>	<b>52 583,7</b>	<b>48 043,4</b>

25. Le montant des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1998 a été calculé sur la base des chiffres effectifs de la période allant du 1er janvier au 30 juin 1998, projeté pour les six mois suivants, en tenant compte du fait que le taux de vacances de poste était moins élevé au début de l'année.

	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Montant provisoire des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998</i>	<i>Montant projeté des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1998</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour 1998</i>
Chambres	2 109,8	788,3	932,2	1 720,5
Bureau du Procureur	14 091,1	6 808,8	7 255,5	14 064,3
Greffe	34 678,2	15 413,9	16 844,7	32 258,6
<b>Total</b>	<b>50 879,1</b>	<b>23 011,0</b>	<b>25 032,4</b>	<b>48 043,4</b>

#### IV. Conclusion et recommandation

26. Sur la base des prévisions de dépenses révisées qui sont exposées en détail dans les paragraphes précédents, le montant brut des ressources nécessaires aux fins du fonctionnement du Tribunal criminel international pour le Rwanda pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998 est estimé à 52 297 900 dollars (montant net : 48 043 400 dollars).

27. L'Assemblée générale devra par conséquent approuver au titre du Tribunal criminel international pour le Rwanda a) le tableau d'effectifs révisé figurant dans le tableau 2 du présent document; b) une ouverture de crédit révisée portant sur un montant brut de 52 297 900 dollars (montant net : 48 043 400 dollars) pour l'année 1998, ce qui représente une réduction d'un montant brut de 4 340 700 dollars (montant net : 2 835 700 dollars) par rapport au montant initial des crédits ouverts.

## **Annexe I**

### **Contributions volontaires**

1. Au début de l'année, le Tribunal a reçu la visite des délégations de deux gouvernements, qui ont offert des contributions volontaires. L'un de ces gouvernements avait organisé en 1997 une mission d'évaluation, à la suite de laquelle il avait offert une contribution de 180 000 dollars destinée à financer spécifiquement des services consultatifs techniques en vue d'améliorer le système de télécommunications du Tribunal, l'achat d'un système de commutation automatique pour télécopieurs et les frais de voyage des témoins.

2. La deuxième délégation a étudié avec des fonctionnaires du Tribunal la possibilité de moderniser les systèmes d'enregistrement audio et vidéo des trois salles d'audience. La mission technique qui s'est rendue au Tribunal est actuellement en train de rédiger son rapport. Quand le nouveau matériel sera livré, les salles d'audience devraient disposer de tous les moyens audio et vidéo nécessaires pour répondre aux besoins des participants, du public et de la presse. La valeur de cette contribution est estimée à 750 000 dollars. Le deuxième Gouvernement donateur a aussi fait part de son intention de fournir un certain nombre de livres à la bibliothèque juridique du Tribunal. Il semblerait qu'il envisage d'offrir un appui supplémentaire au Tribunal.

3. Les ouvrages destinés aux bibliothèques de référence du Tribunal proviennent de sources différentes. Après avoir initialement fait don de 100 000 dollars au Tribunal, le Gouvernement danois, en 1997, lui a fourni un certain nombre d'ouvrages. En 1998, l'Association des avocats de l'Ontario (Canada) a recueilli auprès de ses membres un grand nombre d'ouvrages de référence juridique, dont elle a fait don au Tribunal.

4. Un autre donateur désireux depuis 1997 d'aider le Tribunal a pris l'initiative de subventionner directement la couverture des séances du Tribunal par des journalistes rwandais en finançant leurs achats de matériel de bureau, leurs frais généraux de fonctionnement et leurs frais de subsistance à Arusha. Le même donateur envisage de financer l'aménagement de locaux destinés à la presse et aux services d'information au rez-de-chaussée du Centre international de conférences d'Arusha, afin que les journalistes disposent d'une salle de presse qui leur soit exclusivement réservée pour suivre le déroulement des procès, et dans laquelle ils pourraient voir la retransmission des audiences filmées et enregistrer les débats. La valeur de cette contribution pourrait se situer entre 250 000 et 400 000 dollars.

## Annexe II

### Indicateurs de travail

1. Les indicateurs révisés pour 1998 qui figurent ci-après ne comprennent pas tous les éléments présentés dans les prévisions de dépenses initiales pour 1998 (A/C.5/52/13).

#### A. Chambres

<i>Indicateur de travail</i>	<i>1997</i>	<i>1998 Prévisions initiales</i>	<i>1998 Prévisions révisées</i>
Procès	3	6	5
Appels (y compris interlocutoires)	–	3	2
Journées d'audience	195	400	260
Journées de session plénière	5	10	5

#### B. Bureau du Procureur

<i>Indicateur de travail</i>	<i>1997</i>	<i>1998 Prévisions initiales</i>	<i>1998 Prévisions révisées</i>
Enquêtes	80	90	90
Requêtes/demandes/réponses	80	130	130
Procès en préparation	20	6	6
Procès en cours	3	6	5
Procès terminés	–	5	3
Verdicts	–	3	3
Appels	–	3	3
Missions	480	500	500

#### C. Greffe

<i>Indicateur de travail</i>	<i>1997</i>	<i>1998 Prévisions initiales</i>	<i>1998 Prévisions révisées</i>
<b>Presse et information</b>			
Nombre de noms de journalistes sur les listes d'adresses	490	230	1 000
Demandes d'information par téléphone ou de documents, émanant de la presse	685	650	850
<b>Défense et gestion du Centre de détention</b>			
Nombre de détenus	23	30	40

<i>Indicateur de travail</i>	<i>1997</i>	<i>1998 Prévisions initiales</i>	<i>1998 Prévisions révisées</i>
<b>Appui aux témoins et aux victimes</b>			
Témoins	83	330	111
Jours de comparution des témoins	1 040	4 158	1 400
Témoins spécialement protégés	71	257	32
<b>Services du personnel</b>			
Tableau d'effectifs	324	582	616
Candidatures reçues	2 132	2 000	5 000
Offres de nomination	118	30	100
<b>Services budgétaires et financiers</b>			
Effectifs figurant sur les états de paie (budget statutaire et fonds extrabudgétaires)	405	709	495
États financiers	8	12	12
<b>Services généraux</b>			
Gestion des bâtiments			
Travaux achevés	50	50	150
Grands travaux d'entretien en cours	4	2	12
Voyages			
Demandes d'autorisation de voyage	945	1 000	862
Factures	700	500	800
<b>Services de sécurité</b>			
Nombre moyen de patrouilles et de factions par jour	15	70	26
Nombre de cartes d'identité de visiteurs délivrées	1 800	800	1 700
Nombre d'agents assurant la sécurité des salles d'audience et des accusés	4	24	10
<b>Services de conférence et services d'appui linguistique</b>			
Nombre de pages traduites	7 585	8 000	15 000
Nombre de séances d'interprétation d'audiences	195	230	260
Nombre de journées de travail d'interprète sur le terrain	860	1 250	2 100

## Annexe III

### Hypothèses budgétaires

1. Les prévisions de dépenses révisées, comme les prévisions initiales (A/C.5/52/13), sont établies sur la base des taux de change fixés pour les opérations de l'ONU, soit 608 shillings tanzaniens et 296 francs rwandais pour 1 dollar des États-Unis. Les coefficients d'ajustement utilisés pour 1998 sont de 42,3 pour la République-Unie de Tanzanie et de 34,9 pour le Rwanda.

2. Globalement, les dépenses à inscrire au budget statutaire sont calculées sur la base du barème des traitements bruts. Toutefois, les prévisions budgétaires des principaux services du Tribunal pris séparément sont établies sur la base des traitements nets (c'est-à-dire le traitement brut diminué de la contribution du personnel), ce qui permet de faire des comparaisons avec les autres organismes des Nations Unies. Pour faire apparaître le niveau des dépenses brutes, la différence entre les traitements bruts et les traitements nets (c'est-à-dire la contribution du personnel) fait l'objet d'une rubrique distincte dans tous les tableaux de dépenses.

3. En ce qui concerne les taux de vacance de postes, ils ont été fixés, pour les postes temporaires supplémentaires proposés, à 60 % dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 50 % dans la catégorie des services généraux, pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1998. Les honoraires des nouveaux juges de la troisième Chambre d'appel ayant été calculés pour la période du 1er au 31 décembre 1998, les dépenses afférentes à certains des nouveaux postes temporaires dont les titulaires fournissent directement un appui à ces juges (3 postes P-2 d'assistant juridique et 3 postes d'agent des services généraux destinés à des secrétaires) ont été calculées sur la base de la même période. En ce qui concerne les postes temporaires existants, les nouveaux postes déjà approuvés pour 1998 et les postes occupés par du personnel fourni à titre gracieux, on a utilisé les mêmes taux que dans les prévisions initiales pour 1998, à savoir a) dans le cas des postes existants, 8 % pour la catégorie des administrateurs et 5 % pour celle des services généraux; b) dans le cas des nouveaux postes, 60 % pour la catégorie des administrateurs et 50 % pour celle des services généraux; c) dans le cas des postes occupés par du personnel fourni à titre gracieux, 25 % du coût annuel total, pour tenir compte du fait qu'il est prévu de mettre fin progressivement en 1998 aux arrangements concernant le personnel fourni à titre gracieux et de recruter du personnel pour le remplacer.

4. Pour calculer le montant total des dépenses prévues pour 1998 qui est indiqué aux paragraphes 24 et 25 du présent rapport, on s'est fondé sur une analyse du taux effectif d'occupation des postes au cours des neuf premiers mois de l'année, projeté pour les trois derniers mois.